



La rentrée scolaire 2024

Dossier de presse

Fribourg, le 19 août 2024



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD



Rentrée scolaire 2024/25

Lors de cette rentrée scolaire 2024/25, 49 035 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 22 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels et Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles ont vécu leur rentrée le lundi 19 août déjà.

Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe le 22 août, à l'exception des élèves du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) qui auront débuté l'année scolaire le 19 août.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,5 (18,4) pour l'école enfantine et 19 (18,9) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12,81 (14,3) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,5 (21,4) élèves pour une classe générale et de 22,7 (22,6) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2024 qu'en 2023: 517 postes mis au concours (482 en 2023) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3533,98 EPT, soit une augmentation de 49,15 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (77 EPT en 2023).

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Principales nouveautés de la rentrée scolaire | 4 |
| 1. Scolarité obligatoire | 5 |
| 1.1 Lois et règlements | 5 |
| <i>Reprise du financement de moyens techniques auxiliaires par le canton dès le 1^{er} juillet 2024</i> | 5 |
| <i>Conséquences de l'arrêt du TC concernant la confiscation des appareils électroniques au-delà du temps scolaire</i> | 5 |
| 1.2 Moyens d'enseignement | 5 |
| <i>Introduction échelonnée des moyens d'enseignement de français L1 dans la partie francophone du canton</i> | 5 |
| 1.3 Mesures SES: une boîte à outils pour lutter contre l'intimidation et le harcèlement | 6 |
| 1.4 Ecole à visée inclusive: un guide pour faciliter une utilisation flexible des mesures d'aide | 7 |
| 1.5 Sport scolaire | 7 |
| 1.6 Suivi de dossiers | 8 |
| <i>Soutien aux directions des écoles primaires, mise en œuvre du mandat</i> | 8 |
| <i>Création de postes de TSS dans les écoles obligatoires, dernière étape de la réalisation du mandat</i> | 8 |
| <i>Faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à la 8H à l'étude</i> | 8 |
| 2. Post-obligatoire | 9 |
| <i>La maturité bilingue avec l'italien, c'est parti !</i> | 9 |
| <i>Projet «Des agent.es culturel.les pour des écoles créatives»</i> | 9 |
| 3. Enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s | 10 |
| <i>Très haut taux de participation et grande satisfaction des enseignant-e-s au travail</i> | 10 |
| 4. Les thèmes transversaux | 11 |
| 4.1 Education numérique | 11 |
| <i>ENEO remplace la stratégie EdNum</i> | 11 |
| <i>Lignes générales concernant l'intelligence artificielle pour les écoles de la scolarité obligatoire</i> | 11 |
| <i>Consignes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles du post-obligatoire</i> | 12 |
| <i>Intelligence artificielle: un outil pour le corps enseignant respectant la protection des données</i> | 12 |
| 4.2 Education au développement durable EDD | 12 |
| <i>Ecole obligatoire – Guide et site web à l'attention des écoles</i> | 12 |
| <i>«Objectif Terre» une exposition itinérante pour les écoles du S2 et la HEP PH</i> | 13 |
| 4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaires | 14 |
| <i>Évaluation de la mise en œuvre du plan d'études 21 (LP 21)</i> | 14 |
| <i>La qualité de l'école dans les écoles germanophones 1H-11H</i> | 14 |
| <i>La qualité de l'école dans les écoles francophones 1H-11H</i> | 14 |
| <i>La qualité dans les écoles du post-obligatoire: Peer-Review pour l'école de commerce</i> | 15 |
| Faits et chiffres | 17 |

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Lois et règlements

Reprise du financement de moyens techniques auxiliaires par le canton dès le 1^{er} juillet 2024

À la suite de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), toutes les mesures d'enseignement spécialisé et les mesures pédagogiques ont passé sous la seule responsabilité des cantons. La dyslexie (troubles de la lecture et de l'écriture) et les autres troubles du même genre sont considérés comme des troubles précoces de l'apprentissage. Leur traitement consiste en des mesures de pédagogie curative avec ou sans moyens auxiliaires. La reprise du financement desdits moyens par le canton a été repoussée par l'OFAS au 1^{er} juillet 2024. Cela a permis aux services de l'enseignement de trouver les budgets nécessaires pour la rentrée scolaire 2024/25.

Conséquences de l'arrêt du TC concernant la confiscation des appareils électroniques au-delà du temps scolaire

Dans son arrêt du 26 avril 2024, le Tribunal cantonal (TC) a admis un recours dirigé contre la décision d'une direction d'école de confisquer le téléphone portable d'un élève durant une semaine, y compris en dehors du périmètre scolaire.

Si le Tribunal a jugé que la confiscation d'un appareil électronique, durant le temps scolaire, est en principe propre à assurer le bon déroulement des cours, il a estimé que les restrictions causées par la confiscation d'un appareil mobile en dehors des heures de classe (soit à l'heure du déjeuner, le soir et le week-end) pendant une période allant jusqu'à deux semaines ne peuvent pas être qualifiées de raisonnables dans la société connectée d'aujourd'hui. Autrement dit, la disposition de l'article 66 al. 4 RLS restreint les libertés publiques des personnes concernées dans une mesure disproportionnée par rapport à l'objectif de la confiscation, ce qui la rend déraisonnable. L'arrêt du TC s'applique immédiatement.

1.2 Moyens d'enseignement

Introduction échelonnée des moyens d'enseignement de français L1 dans la partie francophone du canton

De nouveaux moyens d'enseignement romands de français seront mis en œuvre auprès des élèves des classes de 3H et de 6H dès la rentrée, après une première introduction l'an dernier dans les classes de 1-2H et 5H et des premiers retours positifs. Ces moyens proposent une diversité de démarches travaillant la communication: compréhension et production de l'oral et de l'écrit, en s'appuyant sur les savoirs et savoir-faire nécessaires à une bonne communication (grammaire, orthographe, ...). Ces démarches s'articulent autour de quatre types d'enseignement au service de la progression des apprentissages de l'ensemble des élèves. Tout en travaillant les objectifs du plan d'études, les élèves vont découvrir la Suisse romande: les arbres des différentes régions, les monuments importants de chaque canton, les légendes de Gargantua qui a façonné le paysage romand, etc.

Des formations obligatoires ont été dispensées aux enseignant-e-s concernés à raison de deux demi-jours. Une première séance a eu lieu au printemps, avant l'introduction des moyens et la deuxième séance a eu lieu à l'automne, après le déploiement des moyens dans les classes concernées.

1.3 Mesures SES: une boîte à outils pour lutter contre l'intimidation et le harcèlement

L'école porte une attention particulière aux phénomènes d'intimidation/harcèlement en milieu scolaire. Pour répondre à ces situations, elle dispose de ressources internes et externes:

- A l'interne, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) œuvrent en étroite collaboration avec les titulaires de classe, les directions d'écoles, le service de médiation scolaire intégrée dans les établissements du cycle 3.
- Au sein des services de l'enseignement obligatoire, l'école peut faire appel à des ressources externes, les mesures SES, composées de l'unité mobile, du service de médiation scolaire mobile ou encore des mesures internes ponctuelles.
- L'école entretient également des collaborations étroites avec des partenaires externes tels que l'association REPER et la Brigade des mineurs (BMI).

En plus des différents projets et protocoles mis en œuvre au sein des établissements, des outils comme «les pacificateurs» (médiation par les pairs), les soirées d'informations à l'attention des parents, les formations aux équipes pédagogiques, le «théâtre forum», le projet «As de Cœur», ou encore la «méthode de la préoccupation partagée (MPP)» sont développés conjointement par ces acteurs afin de prévenir ces phénomènes d'intimidation/harcèlement et d'intervenir si nécessaire. De nombreux établissements identifient les mesures de prévention comme prioritaires. Parmi ceux-ci, plusieurs intègrent le travail autour des valeurs dans leur cadre de «Maintien et développement de la qualité», contribuant ainsi à un climat de travail propice aux apprentissages.

L'école primaire d'Hauterive illustre concrètement cette approche. Elle a choisi d'incarner quatre valeurs clés à travers des symboles d'animaux regroupés sur un totem: le loup pour la bienveillance, le castor pour la persévérance, la fourmi pour la solidarité et l'aigle pour la responsabilité. Ces valeurs sont intégrées tout au long de l'année à travers quatre temps forts réunissant tous les élèves de l'école (activités communes) et lors de séquences d'enseignement en classe. Ces symboles et valeurs servent de socle pour l'organisation de divers ateliers portant sur les notions d'intimidation et de harcèlement, en étroite collaboration avec la travailleuse sociale en milieu scolaire. Les élèves acquièrent ainsi des compétences pour reconnaître ces phénomènes tout en les différenciant des situations de conflit. Ils travaillent également à la formulation d'un «message clair» qui encourage les interactions positives.



En parallèle, les enseignant-e-s ont été sensibilisés à ces thématiques lors de MEAM (réunion des enseignant-e-s) et les parents ont été informés et sensibilisés lors d'une soirée spéciale organisée par le service de médiation scolaire, REPER et la Brigade des mineurs.

1.4 Ecole à visée inclusive: un guide pour faciliter une utilisation flexible des mesures d'aide

—

Une école à visée inclusive favorise autant que possible la présence et la participation de chaque élève dans l'école ordinaire de son lieu de vie. Elle promeut une éducation de qualité, avec des attentes accessibles pour l'ensemble des élèves tout en gardant des exigences élevées. Elle recherche l'égalité des chances pour toutes et tous, en s'adaptant à la diversité des élèves et en identifiant les éventuels obstacles, en les supprimant ou en aidant les élèves à les surmonter.

Une des réponses à la prise en compte des besoins de l'ensemble des élèves est la conception universelle de l'apprentissage. Inspirée de l'architecture, la conception universelle de l'apprentissage vise à créer des environnements d'apprentissage accessibles dès le départ. C'est une vision de l'enseignement, une philosophie, dans laquelle l'enseignement est pensé pour le plus grand nombre des élèves. Il s'agit de penser et d'organiser les apprentissages de manière à ce qu'ils conviennent à la majorité des élèves, y compris les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette approche permet de répondre aux besoins de tous les élèves de manière proactive, sans surcharger les enseignant-e-s.

La conception universelle de l'apprentissage est abordée lors de la formation initiale des enseignant-e-s. Il existe une offre de formation continue également. Des enseignant-e-s de différentes écoles se sont lancés dans cette démarche.

D'autres réponses intéressantes sont mises en place dans plusieurs écoles, comme le co-enseignement – les classes sont organisées de manière que l'enseignant-e spécialisé-e puisse être aussi très présent-e – ou une plus grande souplesse dans les modalités d'attribution des unités d'aide.

A cet effet, un guide visant à faciliter une utilisation flexible des mesures d'aide a été réalisé et sera présenté aux directions des écoles primaires au courant de l'automne.

1.5 Sport scolaire

—

Pont entre l'école et les clubs sportifs, le sport scolaire facultatif encourage les jeunes à une pratique sportive régulière. Un soutien financier peut être accordé. La procédure d'annonce a changé dès le 1^{er} août 2024: elle devra désormais se faire via la plateforme en ligne de l'Etat de Fribourg eGov, tout comme celle pour les camps scolaires.

[Sport scolaire facultatif](#)

1.6 Suivi de dossiers

Soutien aux directions des écoles primaires, mise en œuvre du mandat

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur le mandat «Les directions d'écoles primaires disposent, d'ici 2030, des mêmes ressources en temps pour la gestion de leurs écoles que les directions d'écoles du cycle d'orientation (CO)». Le Conseil d'Etat prévoit une mise en œuvre progressive du mandat sur plusieurs années, soit une augmentation progressive des ressources en temps pour les directions d'écoles primaires avec 68 EPT administratifs ainsi que 22 EPT supplémentaires pour des leçons de décharge pour la réalisation de tâches particulières qui doivent être créés jusqu'au 1^{er} janvier 2031. Ceci sous réserve d'éventuelles priorités fixées par le Conseil d'Etat lors de l'établissement d'un budget et d'un plan financier équilibrés et de l'approbation de chaque budget par le Grand Conseil.

Création de postes de TSS dans les écoles obligatoires, dernière étape de la réalisation du mandat

Le Grand Conseil a approuvé le mandat de création de 46 EPT pour des postes de travailleurs sociaux en milieu scolaire, répartis sur plusieurs années. Le Conseil d'Etat a mis en œuvre ces postes de manière échelonnée: 15 EPT TSS en 2022, 15 EPT TSS en 2023 et 8 EPT TSS en 2024. L'octroi des EPT restant sera déterminé par le Conseil d'Etat et communiqué en même temps que la présentation du budget 2025.

Les TSS sont des ressources précieuses pour les écoles. Une évaluation de leur impact sur le milieu scolaire sera réalisée dans le courant de l'année scolaire 2024/25.

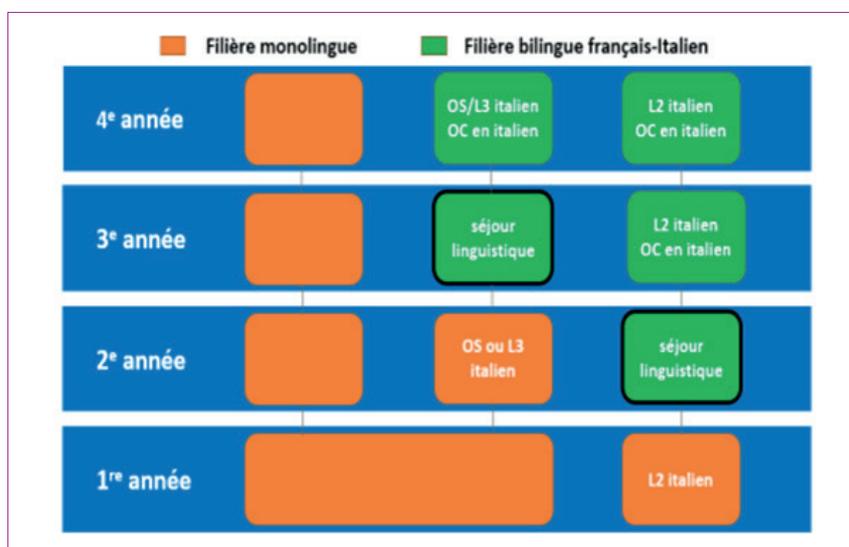
Faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à la 8H à l'étude

Le bilinguisme est encouragé en particulier par l'enseignement en immersion à l'école obligatoire. Le cercle scolaire de la ville de Fribourg compte 3 écoles primaires germanophones et 7 écoles primaires francophones. Sur les sites de la Heitera, du Schönberg, du Jura et de la Vignettaz, les écoles francophones et germanophones se trouvent dans le même périmètre scolaire, à proximité immédiate les unes des autres, ou dans le même bâtiment scolaire. En 2021/22, un projet pilote de trois ans a été lancé dans les écoles de la Vignettaz avec deux classes bilingues 1H/2H et, sur la base des résultats très positifs de l'évaluation, la poursuite de deux classes bilingues 1H/2H dans les écoles de la Vignettaz a été assurée. Un groupe de travail planche actuellement sur la faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à la 8H. Il rendra son rapport avant la fin de la présente année scolaire.

2. Post-obligatoire

La maturité bilingue avec l'italien, c'est parti!

La maturité bilingue avec l'italien a été introduite dans les gymnases fribourgeois pour l'année scolaire 2023/24. Le premier échange avec le canton du Tessin se concrétisera cette année scolaire 2024/25: deux élèves fribourgeois remplissent les critères pour effectuer leur troisième année d'enseignement dans un gymnase tessinois. Parallèlement, trois élèves du canton du Tessin suivront le gymnase à Fribourg. La formation bilingue doit également contribuer à approfondir les relations des gymnases fribourgeois et de leurs élèves avec la Suisse italienne sur le plan culturel et pédagogique.



Projet «Des agent.es culturel.les pour des écoles créatives»

Le projet «Des agent.es culturel.les pour des écoles créatives» est soutenu par la Fondation Mercator Suisse et mis en œuvre par l'association faitière Médiation culturelle Suisse. Au total, 7 cantons y participent. Le projet aide les écoles à développer leur propre profil artistique et culturel. Ainsi, une offre d'éducation culturelle interdisciplinaire et spécifique à l'école est présente dans le quotidien scolaire. Les écoles disposent d'une contribution financière pour la mise en œuvre de projets artistiques et culturels. Durant la première phase, de 2018 à 2024, l'école de culture générale de Fribourg et le Collège du Sud ont participé au projet, avec pour motivation de développer la personnalité des élèves et l'amélioration de la qualité de vie à l'école. Avec la deuxième phase, le projet doit maintenant s'ancrer durablement dans les écoles du S2. Il sera poursuivi à l'École de culture générale et lancé au collège St-Michel dès septembre: le projet sera défini en collaboration avec les élèves.

3. Enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s

Très haut taux de participation et grande satisfaction des enseignant-e-s au travail

La DFAC a lancé une vaste enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s, enquête qui s'est déployée durant toute l'année 2023. Il s'agissait de recueillir des informations en termes d'horaires, d'activités et de charge de travail en vue de la révision du règlement relatif au personnel enseignant. 84,7 % des personnes enseignantes du canton de Fribourg ont participé à l'enquête sur le temps de travail, soit 4 100 personnes sur l'année et 78 personnes par semaine d'enquête, ce qui est un taux de participation exceptionnel. La grande majorité des enseignant-e-s est satisfaite de son métier. En effet, plus des trois quarts (77,9 %) indiquent au moins la valeur 7 sur une échelle de 1 (insatisfait) à 10 (très satisfait). L'équipe enseignante, la collaboration avec la direction de l'école ou les autorités scolaires ne sont pas des facteurs de stress pour les enseignant-e-s au contraire de la charge administrative qui est perçue par 57 % des participant-e-s comme une contrainte à la fin de la semaine d'enquête.

A suivre: Les résultats de l'enquête seront présentés aux médias le 9 septembre 2024 lors d'une conférence de presse.

4. Les thèmes transversaux

4.1 Education numérique

ENEO remplace la stratégie EdNum

En décembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé le projet de stratégie cantonale d'éducation numérique au Conseil d'Etat. Ce renvoi portait sur des points spécifiques qui ont redéfini le périmètre du projet et par conséquent nécessité un nouveau nom.

On parlera désormais de Reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) ou plus simplement d'Equipement numérique pour l'école obligatoire (1H-11H) avec l'acronyme ENEO. En effet, les dépenses liées aux aspects pédagogiques (formation et accompagnement du corps enseignant en éducation numérique) ont été sorties du projet à la demande du Grand Conseil. Elles seront financées par les budgets ordinaires des services. Le projet porte désormais essentiellement sur les aspects matériels: l'équipement numérique des élèves, du corps enseignant et du personnel administratif cantonal sera pris en charge par le canton. Un portail d'acquisition géré par l'Office cantonal du matériel scolaire, une gestion centralisée des appareils et le renforcement du support utilisateur sont prévus, ceci en respectant les enjeux de sécurité, de santé, de durabilité et d'économicité. Des rapports complémentaires ont été rajoutés sur les problématiques environnementales, de santé ainsi que sur les expériences de numérisations dans d'autres cantons et à l'étranger. Les coûts cumulés du projet sur cinq ans dépassent le seuil du référendum financier obligatoire et celui-ci sera donc soumis à la population, comme prévu initialement.

Même si les aspects pédagogiques ne font plus partie du projet, la formation des enseignants francophones en éducation numérique reste un incontournable, comme pour leurs collègues germanophones déjà formés. Elle a débuté durant l'année scolaire 2023/24, avec près de 700 enseignant-e-s des classes de 1H-2H et une partie des 3H-4H. Pour l'année 2024/25, ce seront 700 enseignant-e-s supplémentaires de 3H-4H et de 5H-6H qui termineront leur parcours de formation. En 2027, c'est l'ensemble du corps enseignant (1H-11H) qui aura reçu les compétences liées aux exigences du plan d'études romand en éducation numérique.

Le Conseil d'Etat devrait soumettre la nouvelle version du projet au Grand Conseil à l'automne 2024. Une conférence de presse sera organisée pour présenter ENEO aux médias lors de la transmission du message aux député-e-s.

Lignes générales concernant l'intelligence artificielle pour les écoles de la scolarité obligatoire

En juin dernier, une centaine de personnes ressources numériques (PR) de l'enseignement obligatoire francophone ont participé à une conférence sur l'intelligence artificielle (IA) à Grangeneuve. Leurs homologues alémaniques ont également abordé ce sujet lors de divers ateliers tout au long de l'année scolaire 2023/24. Ces enseignant-e-s, qui ont le mandat d'accompagner leurs collègues dans le développement des compétences numériques, ont ainsi pu se familiariser avec le fonctionnement lié à cette évolution technologique de premier plan. Le processus de formation et d'information des PR des écoles cantonales se poursuivra en 2024/25. Les thématiques envisagées porteront principalement sur la compréhension technique et les possibilités pédagogiques des outils intégrant l'IA. Les axes de travail seront adaptés aux besoins des enseignant-e-s et des PR et pourront être aussi bien des ateliers (présentiel/en ligne) que des ressources numériques (vidéos, documentation, ...).

Pour accompagner les enseignant-e-s et les directions d'établissement, des ressources spécifiques sur la compréhension et l'usage de l'IA seront publiées tout au long de l'année scolaire 2024/25. Ces ressources traiteront notamment des principes de base, de la protection des données et de la citoyenneté numérique en lien avec l'IA. Par exemple, pour les principes de base, la notion de prompt ou l'IA dans le quotidien seront abordés.

Consignes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles du post-obligatoire

L'intelligence artificielle générative (IAG) marque de nombreux domaines de la vie quotidienne. Les élèves doivent donc acquérir très tôt une compréhension de l'IA afin d'être en mesure d'évaluer et de mesurer les chances et les défis de ces technologies. Afin de soutenir l'intégration de l'IA dans les écoles secondaires fribourgeoises, le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) a émis [des consignes](#). Une utilisation éthique, sécurisée et efficace de ces technologies doit être garantie.

Pour décider quand et comment une utilisation didactique et pédagogiquement justifiée de l'IA peut avoir lieu, il faut des enseignant-e-s compétents. C'est pourquoi des journées pédagogiques sont organisées dans les écoles sur la thématique de l'intelligence artificielle. La formation continue des personnes de contact en informatique s'est aussi développée. Dans les écoles, [le guide du travail de maturité](#) a été actualisé: l'accompagnement du processus sera renforcé à l'avenir et, lors de l'évaluation, la présentation orale sera davantage pondérée par rapport au texte écrit.

A suivre: Une invitation à voir comment l'IA est utilisée au collège de Gambach durant la matinée du 18 septembre 2024 sera adressée aux médias en temps voulu.

Intelligence artificielle: un outil pour le corps enseignant respectant la protection des données

En parallèle des ressources destinées aux enseignant-e-s concernant l'intelligence artificielle, le canton veille à fournir des outils respectant la protection des données. L'outil Copilot with commercial data protection est à la disposition des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire. Cette version leur garantit un environnement sécurisé et gratuit pour se familiariser avec l'IA dans le cadre scolaire. Cette variante de Copilot est également mise à la disposition des étudiant-e-s et du personnel universitaire par l'Université de Fribourg.

4.2 Education au développement durable EDD

Ecole obligatoire – Guide et site web à l’attention des écoles

L’éducation en vue du développement durable (EDD) est inscrite dans les plans d’études de l’école obligatoire et du niveau secondaire 2. Plusieurs projets concrets tels que la semaine du climat ou le concours «La ville idéale» représentent des occasions d’apprentissage pour des classes ou des écoles entières. D’autres mesures visant à ancrer l’EDD à long terme dans toutes les écoles sont continuellement développées, tout comme la formation initiale et continue des enseignants et des directions d’école.

En préparation: de nouvelles ressources pédagogiques, la promotion du Réseau d’écoles²¹ et un guide «Ecole fribourgeoise durable» qui prendra la forme d’un site web et d’une brochure d’accompagnement. Le site sera interactif. Il jouera le rôle d’une boîte à outils contenant de nombreuses ressources pour les écoles de manière attractive dans l’intégration globale de l’EDD. Mettre en œuvre l’EDD de manière globale signifie que les compétences ne sont pas seulement développées en classe, mais aussi dans la vie scolaire.

Toutes les activités déployées lors de la première semaine du Climat sont recensées et illustrées sur un site web dédié: [Semaine du climat](#).

A inscrire dans l’agenda: la 2^e édition se déroulera du 19 au 23 mai 2025 sur le thème de la biodiversité.



«Objectif Terre» une exposition itinérante pour les écoles du S2 et la HEP|PH

Conçue par la HEP Valais et le musée de la Nature du Valais, l’exposition a pour but d’amener les jeunes à envisager les problèmes contemporains comme dépassant la seule thématique du climat, en les considérant non seulement sous l’angle scientifique et technologique, mais aussi culturel et anthropologique. «Objectif Terre» favorise l’acquisition de compétences EDD fondamentales pour comprendre les enjeux actuels et se projeter activement dans des futurs souhaitables. Elle sera visible au Collège St-Michel dès le 30 septembre prochain.

4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaire (scolarité obligatoire et post-obligatoire)

Évaluation de la mise en œuvre du plan d'études 21 (LP 21)



La mise en œuvre du LP 21 a fait l'objet d'une évaluation au cours de l'année scolaire 2023/24, grâce à des «groupes d'enquête» composés d'enseignants 1H-11H, d'élèves 7H 11H, des directions d'école, de l'inspecteur scolaire et de représentant-e-s des parents (conseils des parents, Schule & Elternhaus). Les enquêtes sont terminées. Tous les résultats seront intégrés dans le rapport général d'évaluation. Celui-ci sera disponible au printemps 2025.

La qualité de l'école dans les écoles germanophones 1H-11H



Le groupe de pilotage «Développement de la qualité de l'école du DOA» est composé de représentant-e-s du service, de directions des écoles primaires et des CO, de la PH FR, du ZELF ainsi que, selon les étapes de travail, d'enseignant-e-s. Ce groupe travaille sur un concept de qualité avec un cadre d'orientation de la qualité de l'école «Gute Schulen 1H-11H Deutschfreiburg». Ce concept contiendra de précieuses

indications, notamment des critères de qualité et des indicateurs, des outils permettant aux écoles et aux enseignant-e-s de faire le point et de se développer. Des conseils pour mettre en place une culture d'école favorisant un bon climat scolaire y figureront également. Il sera disponible dès l'année scolaire 2026/27.

La qualité de l'école dans les écoles francophones 1H-11H

Les écoles primaires et secondaires du canton ont débuté leur travail avec le cadre «Maintien et développement de la qualité» lors de la rentrée 2020/21. Aujourd'hui, chaque école a mis en œuvre un processus d'analyse afin d'identifier ses défis et ses ressources. Un plan de développement adapté à chaque contexte existe dans la très grande majorité des établissements scolaires francophones du canton. Ce sont les inspecteurs et les inspectrices scolaires qui accompagnent ce processus en se rendant dans les écoles. Une cinquantaine d'écoles a déjà été analysée et le sera dans le courant de l'année 2024/25. Il s'agit avant tout de valoriser le travail effectué par l'équipe enseignante et de l'aider à questionner la suite du processus envisagé. Ce qui est développé concerne principalement les thématiques de l'évaluation, de la différenciation et de la motivation de l'élève. De nombreux établissements travaillent également au soutien d'un climat scolaire propice aux apprentissages avec des dispositifs tels que les pacificateurs, les bancs de l'amitié¹, des ponts d'aide à la résolution de conflit ou ponts de la paix ont été créés dans plusieurs écoles.

¹ L'un des principaux objectifs d'un banc de copains est d'aider les enfants à éviter de se sentir seuls et isolés à l'école. La récréation offre une occasion importante de socialiser avec les autres, mais certains élèves peuvent se sentir exclus. Les enfants exclus des activités ne sont pas susceptibles de s'affirmer et de demander aux autres enfants de les inclure. Lorsqu'il y a un banc de copains dans l'espace de jeu, les enfants qui se sentent seuls peuvent simplement s'asseoir et attendre que des enfants plus extravertis leur tendent la main.

La qualité dans les écoles du post-obligatoire: Peer-Review pour l'école de commerce

Le concept-cadre cantonal pour le maintien et le développement de la qualité au secondaire supérieur a été introduit en 2021. Il sert d'orientation et contribue au développement d'une vision partagée tout en prenant en compte les particularités de chaque école. Chaque 5 ans, les écoles sont tenues de procéder à une évaluation par les pairs. Pour soutenir les écoles dans cette tâche, le service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) a ainsi conclu un accord avec le Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II (ZEM CES) qui est le centre de compétence de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour le degré secondaire II formation générale. Les équipes de pairs préparent l'évaluation et en assurent le suivi. L'accent est mis sur les «avantages» respectifs pour leur propre école, y compris lors de l'observation de l'école partenaire. Durant l'année scolaire 2023/24, l'école de culture générale Fribourg a été la première à réaliser une évaluation par les pairs avec l'école de culture générale du canton de Bâle. Le Collège de Gambach sera le prochain établissement à suivre: la recherche d'une école partenaire est en cours.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Faits et chiffres | 17 |
| 1. Situation de l'emploi dans l'enseignement | 19 |
| 1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2) | 19 |
| 1.2 Cycle d'orientation (cycle 3) | 19 |
| 1.3 Ecoles du secondaire supérieur | 19 |
| 1.4 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements | 19 |
| 2. Evolution du nombre de classes et d'élèves | 20 |
| 2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation | 20 |
| 2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire | 21 |
| 2.3 Enseignement spécialisé | 21 |
| 2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2) | 22 |
| 2.5 Sports/Arts et Formation | 23 |
| 2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton | 23 |
| 3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2024/25 | 24 |
| 3.1 Ecoles enfantines 1-2H | 24 |
| 3.2 Ecoles primaires 3-8H | 25 |
| 3.3 Cycles d'orientation 9-11H | 26 |

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 13,8 (30,6) classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 (en 1H et 2H, 16 classes ouvrent et 17 classes ferment) ainsi que 10,25 (14,25) classes supplémentaires au cycle 3. Les écoles du degré secondaire supérieur comptent 1,5 classe en moins (dont 0,5 au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne).

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,5 (18,4) pour l'école enfantine et 19 (18,9) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12,81 (14,3) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,53 (21,4) élèves pour une classe générale et de 22,7 (22,6) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2024 qu'en 2023: 517 postes mis au concours (482 en 2023) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3533,98 EPT, soit une augmentation de 49, 15 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (77 EPT en 2023).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 379 postes d'enseignement (194 dans la partie francophone et 185 dans la partie alémanique) ont été mis au concours pour les classes 1H-8H dont environ le 15 % à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 323 postes étaient mis au concours (183 dans la partie francophone et 140 dans la partie alémanique) dont également le 15 % environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent dans la partie germanophone pour laquelle certains postes ont dû être mis plus de 2 fois au concours.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

137 postes ont été mis au concours (119 dans la partie francophone et 18 dans la partie alémanique) pour environ 55 EPT pour la partie francophone, respectivement 10 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 159 avaient été mis au concours (129 dans la partie francophone et 30 dans la partie alémanique) pour 82 EPT. Des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues et de l'économie familiale ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

20 (24) postes ont été mis au concours pour un total de 9,75 EPT (13,25). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DFAC en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Depuis août 2023, 774 nouveaux candidats ou nouvelles candidates ont créé leur compte. Actuellement, il y a plus de 4000 personnes inscrites avec des comptes actifs. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, les personnes n'ayant pas indiqué d'intérêts d'enseignement sont régulièrement enlevées de la plateforme. Les personnes inscrites sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Depuis août 2023, sur les 685 offres de remplacement publiées, 447 ont concerné le niveau primaire soit 65 % et 238 le CO. 78 % des offres ont concerné la partie francophone du canton. En moyenne, une offre a fait l'objet de 13 candidatures.

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2024 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7477 (7471) élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2024 dans les **403 (404) classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **7721 (7747) élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,50 (18,49) élèves physiques par classe**.

| | Nombre élèves physiques 2024/25 | Nombre élèves physiques 2023/24 | +/- | Nombre élèves légaux 2024/25 | Nombre élèves légaux 2023/24 | +/- | Nombre classes 2024/25 | Nombre classes 2023/24 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|------------------------------|------------------------------|------------|------------------------|------------------------|-----------|
| SEnOF | 5748 | 5728 | +20 | 5910 | 5918 | -8 | 308,5 | 307,5 | +1 |
| DOA | 1729 | 1743 | -14 | 1811 | 1829 | -18 | 94,5 | 96,5 | -2 |
| Total | 7477 | 7471 | +6 | 7721 | 7747 | -26 | 403,0 | 404,0 | -1 |

Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque **22 235 (21 797) élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2024 dans les **1 166,1 (1151,3) classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **23 531 (23 025) élèves légaux**. Il y a en moyenne **19,06 (18,93) élèves physiques par classe**.

| | Nombre élèves physiques 2024/25 | Nombre élèves physiques 2023/24 | +/- | Nombre élèves légaux 2024/25 | Nombre élèves légaux 2023/24 | +/- | Nombre classes 2024/25 | Nombre classes 2023/24 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|--------------|
| SEnOF | 17 277 | 16 913 | +364 | 18 381 | 17 945 | +436 | 910,0 | 894,0 | +16,0 |
| DOA | 4 958 | 4 884 | +74 | 5 150 | 5 080 | +70 | 256,1 | 257,3 | -1,2 |
| Total | 22 235 | 21 797 | +438 | 23 531 | 23 025 | +506 | 1 161,1 | 1 151,3 | +14,8 |

Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11 748** (11 809) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2024 dans les **637** (626,75) **classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **12 334** (12 319) **élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au cycle d'orientation. Elle est de 12,81 (14,28) élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,53 (21,41) élèves pour une classe générale et de 22,74 (22,57) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

| | Nombre élèves physiques 2024/25 | Nombre élèves physiques 2023/24 | +/- | Nombre élèves légaux 2024/25 | Nombre élèves légaux 2023/24 | +/- | Nombre classes 2024/25 | Nombre classes 2023/24 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|------------------------------|------------------------------|------------|------------------------|------------------------|---------------|
| SEnOF | 9206 | 9195 | +11 | 9742 | 9669 | +73 | 488,00 | 477,75 | +10,25 |
| DOA | 2542 | 2614 | -72 | 2592 | 2650 | -58 | 149,00 | 149,00 | 0 |
| Total | 11748 | 11809 | -61 | 12334 | 12319 | +15 | 637,00 | 626,75 | +10,25 |

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

| | | Nombre élèves physiques 2024/25 | Nombre élèves physiques 2023/24 | +/- | Nombre élèves légaux 2024/25 | Nombre élèves légaux 2023/24 | +/- | Nombre classes 2024/25 | Nombre classes 2023/24 | +/- |
|-------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|---------------|
| 1-2 ^H | SEnOF | 5748 | 5728 | +20 | 5910 | 5918 | -8 | 308,5 | 307,50 | +1,00 |
| | DOA | 1729 | 1743 | -14 | 1811 | 1829 | -18 | 94,5 | 96,50 | -2,00 |
| 3-8 ^H | SEnOF | 17277 | 16913 | +364 | 18381 | 17945 | +436 | 91,0 | 894,00 | +16,00 |
| | DOA | 4958 | 4884 | +74 | 5150 | 5080 | +70 | 256,1 | 257,30 | -1,20 |
| 9-11 ^H | SEnOF | 9206 | 9195 | +11 | 9742 | 9669 | +73 | 488,0 | 477,75 | +10,25 |
| | DOA | 2542 | 2614 | +72 | 2592 | 2650 | -58 | 149,0 | 149,00 | 0 |
| | Total SEnOF | 32231 | 31836 | +395 | 34033 | 33532 | +501 | 1706,5 | 1679,25 | +27,25 |
| | Total DOA | 9229 | 9241 | -12 | 9553 | 9559 | -6 | 499,6 | 502,80 | -3,20 |
| | Total | 41460 | 41077 | +383 | 43586 | 43091 | +495 | 2206,1 | 2182,05 | +24,05 |

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 1103 (1057 en 2023/24) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 859 (808) élèves francophones et 186 (186) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 17 (21) élèves malentendants et sourds francophones, 17 (17) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 8 (13) élèves malvoyants francophones et 16 (12) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 1077 élèves (992), dont 911 (835) élèves francophones et 166 (157) élèves alémaniques. Parmi les 1077 élèves, 22 (23) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 98 (90) enfants dont 15 (15) proviennent d'autres cantons, ce qui représente plus de 12 000 (10 000) nuitées, et plus de 70 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de près de 2000 (1800) nuitées.

De même, 20 (18) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors canton, dont 4 (4) élèves francophones et 16 (14) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 519 (501) préavis positifs ont été délivrés, soit 78 % (79 %) des demandes. Sur les 519 préavis positifs, 376 (391) concernent de nouvelles MAR et 143 (110) des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2024/25 compte au total 2180 (2049) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 25,00 (33,00) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 8,25 (14,40) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DFAC et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2024, les écoles du degré secondaire supérieur comptent 285,5 (287 en 2023/24) classes pour 6498 (6452) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 617 (627) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Le nombre d'élèves en formation en école de culture générale est stable (-2). Il augmente pour la formation gymnasiale (+16) et pour l'école de commerce à plein temps (+55). La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera 23 élèves de moins qu'en 2023/24.

2.5 Sports/Arts et Formation

Pour l'année scolaire 2024/25, 632 (586) demandes ont été reçues et 539 (483) acceptées dont 314 (301) en statut «SAF», 190 (147) en statut «Espoirs» et 35 (35) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 56 (50) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 3 (8) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 218 (191) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 261 (212) au secondaire II et 56 (42) en formation professionnelle. Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

| Effectifs physiques | Nombre élèves 2024/25 | Nombre élèves 2023/24 | +/- | Nombre classes 2024/25 | Nombre classes 2023/24 | +/- |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| Ecoles enfantines 1H-2H | 7 477 | 7 471 | +6 | 403,0 | 404,00 | -1,00 |
| Ecoles primaires 3H-8H | 22 235 | 21 797 | +438 | 1 166,1 | 1 151,30 | +14,80 |
| Cycles d'orientation 9h-11H | 11 748 | 11 809 | -61 | 637,0 | 626,75 | +10,25 |
| Ecoles spécialisées | 1 077 | 992 | +85 | 157,0 | 147,00 | +10,00 |
| Collèges, école de commerce, ECG | 5 881 | 5 825 | +56 | 257,0 | 258,00 | -1,00 |
| Elèves fribourgeois au GYB | 617 | 627 | -10 | 28,5 | 29,00 | -0,50 |
| Total | 49 035 | 48 521 | +514 | 2 648,6 | 2 616,05 | +32,55 |

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2024/25

3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|---------------------------------------|---------------|--|---------------|
| Cugy-Vesin | + 1 | Fribourg - Jura | - 1 |
| Montagny | + 1 | Marly Cité | - 1 |
| Région de Morat | + 1 | Fribourg - Pérolles | - 1 |
| Marly Grand-Pré | + 1 | Fribourg - Villa Thérèse | - 1 |
| Granges-Paccot - La Sonnaz | + 1 | Givisiez | - 1 |
| Gibloux - Corpataux Magnedens Rossens | + 2 | Villars-sur-Glâne Cormanon | - 1 |
| Gibloux - Farvagny Vuisternens | + 1 | Villars-sur-Glâne Platy | - 1 |
| La Brillaz | + 1 | Avry - Matran | - 1 |
| Autigny - Chénens - Cottens | + 1 | Massonnens - Le Châtelard - Grangettes | - 1 |
| Romont | + 1 | Siviriez | - 1 |
| Bulle - Condémine | + 1 | Vuadens | - 1 |
| Bulle - La Léchère | + 1 | Bulle - La Tour-de-Trême | - 1 |
| Sâles - Vaulruz | + 1 | Le Flon - St-Martin FR | - 1 |
| Total | + 14,0 | Total | - 13,0 |
| Total | + 1,0 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------|
| Freiburg Au-Schönberg | + 1 | Kerzers | - 1 |
| Fusion Tifers - Heitenried | + 1 | Gurmels | - 1 |
| | | Schmitten | - 1 |
| | | Giffers - Tentlingen - St. Silvester | - 1 |
| Total | + 2,0 | Total | - 4 |
| Total | - 2,0 | | |
| Total DOA & SEnOF | - 1,0 | | |

3.2 Ecoles primaires 3H-8H

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|---------------------------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| Belmont-Broye | + 1 | Courtepin | - 1 |
| Cheyres - Châbles | + 1 | Courtion | - 1 |
| Cugy-Vesin | + 1 | Fribourg - Villa Thérèse | - 1,5 |
| Estavayer | + 2 | Granges-Paccot - La Sonnaz | - 1 |
| Fribourg - Jura | + 0,2 | Autigny - Chénens - Cottens | - 1 |
| Fribourg - Vignettaz | + 1,3 | Villaz | - 1 |
| Le Mouret | + 1 | Bulle - La Léchère | - 1 |
| Marly Cité | + 1 | Pont-en-Ogoz | - 1 |
| Fribourg - Pérolles | + 1 | Vuadens | - 1 |
| Fribourg - Schoenberg | + 1 | | |
| Villars-sur-Glâne Les Rochettes | + 0,5 | | |
| Villars-sur-Glâne Platy | + 1 | | |
| Villars-sur-Glâne Villars-Vert | + 1 | | |
| Avry - Matran | + 1 | | |
| La Brillaz | + 1 | | |
| Siviriez | + 1 | | |
| Corbières-Hauteville | + 1 | | |
| Broc - Botterens | + 1 | | |
| Bulle - La Tour-de-Trême | + 2 | | |
| La Jogne | + 1 | | |
| Gruyères - Le Pâquier | + 1 | | |
| Basse-Veveyse | + 1 | | |
| Châtel-Saint-Denis | + 2 | | |
| Le Flon - St-Martin FR | + 1 | | |
| Total | + 25,5 | Total | - 9,5 |
| Total | + 16,0 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|--------------------------------------|---------------|-----------------------------------|--------------|
| Kerzers | + 1 | Courtepin D | - 1 |
| Gurmels | + 1 | Region Murten | - 1 |
| Schmitten | + 1 | St. Ursen - Rechthalten | - 1 |
| Giffers - Tentlingen - St. Silvester | + 1 | Fusion Tafers - Heitenried | - 2 |
| | | Plaffeien - Brünisried - Plasselb | - 0,2 |
| Total | + 4,0 | Total | - 5,2 |
| Total | - 1,2 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 14,8 | | |

3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|---------------------|----------------|---------------------|--------------|
| CO Bulle | + 2,5 | CO Cugy | - 1,25 |
| CO Domdidier | + 0,25 | CO Morat | - 0,25 |
| CO Gibloux | + 1 | CO Pérolles | - 1 |
| CO Glâne | + 1,5 | | |
| CO Jolimont | + 3 | | |
| CO La Tour-de-Trême | + 2 | | |
| CO Marly | + 1 | | |
| CO Riaz | + 1 | | |
| CO Veveyse | + 1 | | |
| Total | + 12,75 | Total | - 2,5 |
| Total | + 10,25 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|------------------------------|----------------|---------------------|------------|
| OS Freiburg | + 1 | OS Wünnewil | - 1 |
| OS Tafers | + 1 | OS Murten | - 1 |
| Total | + 2 | Total | - 2 |
| Total | 0 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 10,25 | | |